

L'INTIMIDATION C'EST PAS COOL !

COMMENT DIFFÉRENCIER INTIMIDATION et CONFLIT ?

- Est-ce répétitif ?
- Y a-t-il un rapport de force ?
(Inégalité des pouvoirs)
- Est-ce que je remarque un sentiment de détresse, de vulnérabilité, de peur ou d'anxiété ?
- Est-ce volontaire ou involontaire ?

Si vous répondez **OUI** à toutes ces questions, c'est qu'il s'agit d'intimidation.

Lorsqu'il s'agit d'un conflit :

- Divergence d'opinions
- Rapport de force égalitaire
- Présence tout au long de notre vie
- Se règle par la médiation-Communication

DÉNONCER VERSUS "STOOLER"

Dénoncer c'est protéger votre enfant et c'est aussi protéger la ou les personnes qui intimident afin que tous soient aidés et accompagnés selon leurs besoins.

"Stooler" c'est :

- Se venger
- Vouloir causer du tort à l'autre

Dénoncer c'est :

- Aider
- Dire **NON** à ce qui se passe
- Dire que nous ne sommes pas d'accord
- Faire en sorte que la situation cesse



TOUS ENSEMBLE

DÉNONCER C'EST DIRE **NON**!



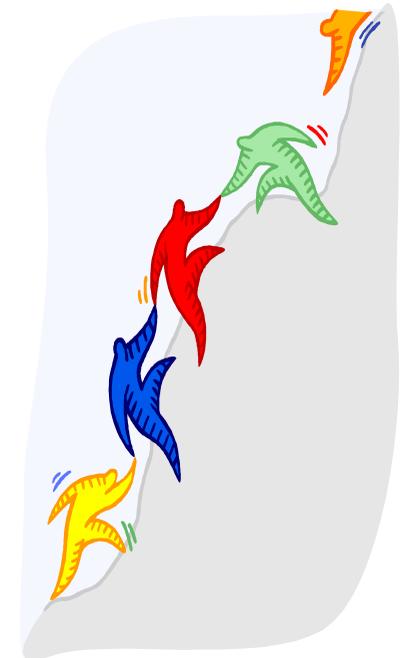
Ne restez pas seul !
Contactez-nous afin que l'on puisse avec vous trouver des solutions !

Ecole primaire
Bon Pasteur Ste-Thérèse
Ste-Marie de Cap d'Espoir

Centre
de services scolaire
René-Lévesque
Québec

Créé par Nadine Poitras t.t.s. et Nathalie Robinson Ps.Éd.

TOUS ENSEMBLE



POUR PRÉVENIR ET
CONTRER
L'INTIMIDATION
ET LA VIOLENCE
DANS NOS ÉCOLES

FORMES D'INTIMIDATION/VIOLENCE

PHYSIQUE

- Frapper (coups de pieds/poings)
- Pousser/bousculer/se bagarrer
- Voler/vandaliser/taxer (économique)
- Jeux violents
- Agression avec arme

PSYCHOLOGIQUE (2 types)

VERBALE

- Menacer de blesser
- Injurier/Insulter
- Commentaires sur l'apparence
- Blagues cruelles

SOCIALE (avec auditoire)

- Dénigrer/Rabaïsser/Ridiculiser
- Colporter des rumeurs
- Ignorer/Isoler/Exclure d'un groupe/activité
- Injures discriminatoires (handicap, ethnie, maladie, poids, hygiène, croyances, etc.)

CYBERINTIMIDATION (2 types)

VERBALE

- Menacer de blesser
- Injurier/Insulter
- Commentaires sur l'apparence
- Blagues cruelles
- Diffusion de photos modifiées/malveillantes (flinguer)

SOCIALE

- Dénigrer/Rabaïsser/Ridiculiser
- Colporter des rumeurs
- Usurpation (vol) d'identité
- Exclusion d'un groupe/activité
- Hameçonnage (piéger)
- Vidéolynchage/filmer à son insu pour diffusion ou affichage
- Injures discriminatoires (handicap, ethnie, maladie, poids, hygiène, croyances, etc.)

FORMES D'INTIMIDATION/VIOLENCE

SEXUELLE

- Rumeurs à caractère sexuel
- Commentaires homophobes
- Toucher sans consentement
- Blagues à contenu sexuel
- Baisser les vêtements
- Incitation au dévoilement de soi ou des autres

DÉMARCHE DE DÉNONCIATION

- Contact avec la direction de l'école qui va référer à la personne responsable ou directement avec la personne responsable du dossier

SERVICES D'AIDE EN LIGNE RECOMMANDÉES

- moijagis.com
- cyberintimidation.gouv.qc.ca
- ligneparents.com
- cyberaide.ca (sécurité Internet)
- jeunessejecoute.ca
- teljeunes.com (pré-ado/ado)
- enfantsavertis.ca (primaire)



RESSOURCES EXTERNES

- Équijustice Gaspésie
- Intervenants du milieu, CISSS (CLSC)
- Sûreté du Québec



VRAI OU FAUX

- Les personnes qui font vivent de l'intimidation sont profondément méchants et une conséquence sévère est le seul moyen de mettre un terme à la situation ?
FAUX : Ils ont aussi besoin d'aide. Se sont fréquemment des gens qui ont une faible estime d'eux-mêmes, le besoin d'apprendre à gérer leurs émotions et qui ont tendance à analyser les situations de manière négative. Par contre, s'il y a récurrence, un autre niveau d'intervention s'impose.
- C'est de l'intimidation si mes collègues refusent d'être ou de s'asseoir à côté de moi depuis une semaine.
VRAI : C'est de l'intimidation sociale si ce comportement répétitif d'exclusion te blesse, t'isole et cause chez toi de la détresse. Peu importe la raison.
- Je ne suis pas dans l'erreur si je ne fais que partager une photo reçue à connotation sexuelle ?
FAUX : Des accusations criminelles peuvent être portées si tu es âgé de plus de 12 ans. Si la photo identifie une personne âgée de moins de 18 ans, il s'agit de partage de matériel pornographique.
- C'est de l'intimidation, si je traite quelqu'un de tous les noms sur Internet, que je dis vouloir la tuer, la voir mourir! J'ai raison d'être en colère, elle m'a trahi !
VRAI : C'est de la cyberintimidation, car les propos sont violents et contiennent aussi une menace de mort. Tu peux être arrêté pour ce genre de menace. Il n'y a rien de mieux qu'une discussion pour rétablir les faits.